

le coût de la prestation venaient à évoluer, y compris en cas de circonstances prévisibles.

2. Toute demande de modification d'une commande – même partielle – après son acceptation définitive par EPEKTA, notamment une fois le travail de conception, de développement ou de préparation entamé, ne pourra être prise en compte qu'avec l'accord exprès et écrit d'EPEKTA. Ces modifications peuvent porter sur des ajustements mineurs ou des développements complémentaires non prévus dans l'offre initiale ou dans le périmètre validé.

Dans tous les cas, elles pourront entraîner des ajustements de délais et feront l'objet d'une facturation complémentaire sur base du tarif horaire en vigueur au moment de la prestation. Ce tarif est communiqué préalablement sur simple demande ou dans le cadre des échanges opérationnels (e-mail, plateforme projet, etc.).

À défaut d'accord écrit formalisé par un devis ou contrat additionnel, toute instruction claire du Client (y compris par e-mail) autorisant la réalisation desdites prestations vaudra acceptation du tarif horaire en vigueur et des modalités applicables.

4. RÉSILIATION

En cas de résiliation du contrat par le Client après son acceptation, les conséquences financières seront déterminées comme suit, selon le moment où intervient cette résiliation :

a) *Résiliation avant le démarrage de la mission :*

Si le Client met fin au contrat après confirmation de la commande mais avant le début effectif des travaux, EPEKTA conservera l'acompte éventuellement versé à titre d'indemnité forfaitaire pour le manque à gagner. À défaut d'avoir versé un acompte, le Client sera redevable d'une indemnité équivalente à vingt pourcents (20%) du montant total de l'offre acceptée.

b) *Résiliation en cours de mission :*

En cas de résiliation après le démarrage effectif des prestations, le Client sera tenu de régler l'intégralité des travaux réalisés jusqu'à la date de la résiliation, sur base du détail des livrables fournis ou du temps effectivement presté et de verser à EPEKTA une indemnité forfaitaire équivalente à vingt pourcents (20%) du solde restant dû, c'est-à-dire du montant qui aurait encore été facturé si la mission avait été menée à son terme, tel que prévu dans l'offre acceptée. Cette indemnité est destinée à couvrir le manque à gagner résultant de l'interruption anticipée du contrat et la mobilisation du personnel.

5. DROIT DE RÉTRACTATION

Le Client, en sa qualité d'entreprise, ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu aux articles VI.53, 3° et VI.73, 3° du Code de droit économique. En toute hypothèse, le Client ne saurait bénéficier du droit de rétractation lorsqu'il commande des prestations réalisées selon ses spécifications ou nettement personnalisées, telles que la conception de sites web, la création de logos, de contenus visuels ou tout autre service sur mesure. Cette exclusion s'applique même si le contrat a été conclu à distance ou hors établissement, dès lors que la nature des prestations implique une personnalisation substantielle au regard des besoins exprimés par le Client.

6. LIVRAISON

1. Les délais de livraison des livrables – tels que sites web, maquettes, visuels ou tout autre contenu numérique – sont fixés en concertation avec le Client lors de la confirmation de commande. Ces délais sont indicatifs et constituent, pour EPEKTA, une obligation de moyens et non une obligation de résultat.

Un éventuel dépassement des délais convenus ne pourra en aucun cas donner lieu à des pénalités, à une demande de dommages et intérêts, ni justifier une annulation du contrat ou un refus d'acceptation des livrables, sauf stipulation expresse contraire dans l'offre ou un accord écrit entre les Parties.

2. L'exécution des obligations d'EPEKTA, et notamment la livraison des prestations ou livrables convenus, pourra être suspendue de plein droit, sans préavis ni indemnité, si EPEKTA se trouve empêchée de les exécuter en raison d'un cas de force majeure ou d'un événement assimilé.

EPEKTA se réserve également le droit de résilier, en tout ou en partie, toute commande en cas de survenance d'un tel événement, sans que cela ne puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation au profit du Client.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure ou causes exonératoires, même s'ils ne répondent pas strictement à la définition du droit commun : les conflits sociaux (grève, lock-out), émeutes, épidémies ou pandémies, décisions gouvernementales, catastrophes naturelles, incendie, bris d'équipement, coupures de réseaux (électricité, internet), actes de guerre, cyberattaques, ou tout événement indépendant de la volonté d'EPEKTA ou de celle de ses sous-traitants, fournisseurs ou partenaires, rendant l'exécution du contrat temporairement ou définitivement impossible.

3. Le Client ne peut refuser une livraison partielle des livrables, pour autant que cette livraison s'inscrive dans le cadre du planning établi et qu'elle permette la bonne exécution progressive du projet. Les livraisons intermédiaires font partie intégrante du processus de production et doivent être validées dans les délais convenus..

4. Si, pour une raison non imputable à EPEKTA, la remise d'un livrable ou la poursuite du projet est retardée de plus de trente (30) jours calendrier après la date convenue, notamment en raison de retards, d'indisponibilités ou de défauts de collaboration du Client, EPEKTA pourra (i) facturer les éléments déjà finalisés ou prêts à être livrés, (ii) facturer les éventuels frais supplémentaires liés à la gestion du report (temps de coordination, remobilisation de l'équipe, etc.) et appliquer une indemnité mensuelle équivalente à cinq pourcents (5%) du montant des livrables concernés, avec un minimum de quarante euros (40 €) HTVA par mois, à compter de la date de livraison initialement prévue et jusqu'à la reprise effective du projet ou la livraison finale. En cas de refus par le Client de s'acquiescer de ces frais, EPEKTA ne pourra être tenue responsable d'éventuelles dégradations, obsolescences techniques ou incompatibilités survenues entre-temps du fait du report.

7. PRIX ET PAIEMENT

CONDITIONS GENERALES - Version à partir du 1 Juin 2025

EPEKTA

SLYM SRL

Vallée du Hoyoux 67
BE – 4577 Modave
E-mail : info@slym.io – info@epekta.com
B.C.E. : 0742.811.746
Site web : www.slym.io – www.epekta.com

1. GÉNÉRALITÉS

1. Sans préjudice de l'application de conditions particulières, les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes, passées par une entreprise au sens de l'article 1, livre I, 1° du Code de droit économique (ci-après, le « Client »), de produits ou de services dont EPEKTA assure la conception/ le développement et/ou la fourniture et/ou la livraison et/ou l'installation et/ou la maintenance (ci-après dénommés ensemble, « Matériel »).
2. Les présentes conditions générales sont réputées connues et acceptées – entièrement et sans réserve – par le Client par le seul fait de sa commande. Par sa signature, ce dernier reconnaît en toutes hypothèses qu'il en a effectivement pris connaissance. Elles sont par ailleurs disponibles à tout moment sur le site web de EPEKTA (www.epekta.com).
3. Il ne peut être dérogé aux présentes conditions générales par le biais de conditions particulières qu'en cas d'acceptation expresse et écrite de EPEKTA et ce, au plus tard, au moment de la naissance du contrat. L'application de conditions particulières n'emporte toutefois pas renonciation aux présentes conditions générales.
4. Les présentes conditions générales définissent les obligations respectives du Client et de EPEKTA (ci-après, les « Parties »). Sauf stipulation particulière contraire écrite, les offres et les contrats de EPEKTA sont réputés être exclusivement régis par les présentes conditions générales et ce, nonobstant l'existence de conditions générales d'achat dans le chef du Client que celui-ci souhaiterait opposer à EPEKTA.

2. OFFRES

1. Toutes les offres de EPEKTA sont valables pour la durée déterminée que celles-ci prévoient ou, à défaut de durée expressément stipulée à l'offre, jusqu'à quinze (15) jours au plus tard après leur émission. À défaut d'avoir été acceptées par écrit à l'issue du délai fixé, EPEKTA en est automatiquement déliée.
2. Les maquettes, démonstrations de sites, projets de logos, visuels ou tout autre élément présenté à titre d'exemple ou à des fins illustratives – que ce soit par voie électronique, sur le site internet du Prestataire, ou par tout autre support – sont fournis exclusivement à titre indicatif. Ils ne revêtent aucun caractère contractuel et ne sauraient engager le Prestataire quant à leur contenu, leur qualité ou leur exactitude. De même, les informations, tarifs ou délais mentionnés dans des documents promotionnels ou sur le site internet sont donnés à titre purement informatif et peuvent faire l'objet de modifications.
3. EPEKTA ne pourra être tenue responsable des erreurs manifestes, fautes typographiques ou omissions évidentes figurant dans ses offres, devis ou autres documents contractuels. Le Client est invité à signaler toute incohérence ou anomalie avant validation d'une commande.
4. Toute commande, modification de commande ou engagement pris par un collaborateur, partenaire ou représentant d'EPEKTA n'engage celle-ci qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'une confirmation écrite émanant d'EPEKTA elle-même. En l'absence d'une telle confirmation, ces éléments seront réputés non valables et ne pourront être invoqués à l'encontre d'EPEKTA.
5. Toute remarque ou contestation relative à une confirmation écrite émise par EPEKTA doit impérativement lui être communiquée par écrit dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de sa date d'envoi. Passé ce délai, la confirmation sera réputée acceptée sans réserve par le Client, et aucune observation ultérieure ne pourra être prise en compte.
6. Le contrat est réputé conclu dès que le Client a marqué son accord écrit sur l'offre ou le devis émis par EPEKTA, par tout moyen de communication écrit, y compris par courrier électronique ou validation via une plateforme dédiée.

3. MODIFICATIONS

1. EPEKTA se réserve le droit de modifier à tout moment, sans préavis, ses offres, tarifs, conditions générales ou les caractéristiques des prestations proposées. Ces éléments sont communiqués à titre purement indicatif et ne revêtent un caractère contraignant qu'à compter de l'acceptation écrite de la commande par les deux Parties.

À partir de la confirmation de commande transmise au Client, les prix et caractéristiques convenus ne peuvent être modifiés que d'un commun accord, formalisé par écrit.

Par exception, EPEKTA se réserve le droit d'adapter le prix convenu si, après confirmation de la commande, un ou plusieurs éléments impactant significativement

1. PRIX

- Les prestations commandées sont facturées conformément aux conditions tarifaires fixées dans l'offre ou la confirmation de commande validée par le Client. En cas de demande d'intervention urgente nécessitant une prise en charge dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la demande du Client, un taux spécifique, majoré par rapport au tarif standard, sera appliqué. Ce taux sera précisé dans l'offre ou communiqué préalablement à l'intervention.
- Tous les prix sont indiqués hors TVA. Le taux de TVA applicable ainsi que le montant total toutes taxes comprises sont mentionnés dans l'offre. Toute modification du régime fiscal applicable ou toute nouvelle taxe imposée entre l'émission de l'offre et la facturation sera intégralement répercutée au Client.
- En cas de délai supérieur à douze (12) semaines entre la date de commande et le début effectif des prestations – en raison d'un report demandé ou causé par le Client –, EPEKTA se réserve le droit de réviser les tarifs initialement convenus, notamment pour tenir compte d'une évolution significative de ses coûts (ex. : hausse des tarifs de sous-traitance, logiciels, licences ou hébergements).
- Tout retard, indisponibilité ou manquement imputable au Client et susceptible d'entraver la bonne exécution du projet donnera lieu à une facturation complémentaire, calculée sur base du tarif horaire de régie en vigueur communiqué dans l'offre. Le cas échéant, les prestations mobilisant des ressources techniques ou infrastructurelles spécifiques pourront faire l'objet d'une tarification adaptée, précisée dans l'offre.

2. PAIEMENT

- Le paiement des prestations s'effectue en plusieurs phases, comme suit :
 - Un acompte de vingt pourcents (20 %) du montant total de l'offre est exigible à la commande, préalablement à tout démarrage de la mission.
 - Une facture intermédiaire de trente pourcents (30 %) est émise à la validation du design ou des maquettes par le Client.
 - Le solde de cinquante pourcents (50 %) est facturé à la mise en ligne du site ou à la livraison finale des livrables.
- La mise en ligne du site ou la remise définitive des fichiers/livrables est conditionnée au paiement intégral des deux premières factures. À défaut de règlement complet, EPEKTA est en droit de suspendre toute publication ou livraison finale, sans que cela ne constitue un retard contractuel de sa part.
- Lorsque l'hébergement du site est assuré par EPEKTA, tout retard de paiement supérieur à trois (3) mois à compter de l'échéance d'une facture autorise EPEKTA à suspendre l'accès au site jusqu'à régularisation complète de la situation, sans préjudice de toute autre action ou indemnisation.
- Toute facture est payable au comptant. À défaut de paiement dans un délai de trente (30) jours calendrier à compter de son émission, EPEKTA adresse un rappel suivi de l'envoi d'une mise en demeure. Si ladite mise en demeure n'est pas suivie d'effet, EPEKTA se réserve le droit soit de suspendre la livraison de la commande, poursuivre l'exécution forcée du contrat dans sa totalité ou encore de procéder à sa résolution aux torts exclusifs du Client.
- Toute réclamation relative à une facture doit être adressée à EPEKTA dans un délai de dix (10) jours calendrier à dater de la réception de celle-ci, par écrit à l'adresse e-mail info@epekta.com en mentionnant la date et le numéro de la facture. À défaut, aucune réclamation ultérieure ne sera prise en considération et la facture sera considérée comme acceptée.
- Si le Client est une entreprise, le défaut, même partiel, de paiement à la date d'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application du taux d'intérêt légal applicable en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales conformément à la Loi du 02/08/2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, ainsi qu'une majoration de quinze (15%) du montant des factures et ce, à titre de dommages et intérêts forfaitaires pour frais d'encaissement, avec un minimum de cent vingt-cinq euros (125 €).

En outre, si un intérêt de retard est dû conformément aux dispositions de la loi précitée, le montant impayé sera majoré, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour les frais de recouvrement encourus par le créancier. Cette indemnité forfaitaire s'ajoute aux autres frais de recouvrement raisonnables engagés par le créancier en raison du retard de paiement, y compris l'indemnité de procédure conformément aux dispositions du Code judiciaire.

- Si par exception, le Client devait être un consommateur, le défaut, même partiel, de paiement à la date d'échéance entraîne de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, la déduction d'intérêts conventionnels de retard au taux directeur majoré de huit points de pourcentage visé à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales et d'une indemnité destinée à couvrir de manière forfaitaire tous les coûts du recouvrement amiable de la dette impayée.

Cette indemnité est calculée conformément à l'article XIX.4 du Code de droit économique.

- 20 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros;
 - 30 euros augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros ;
 - 65 euros augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros
 - avec un maximum de 2000 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros.
- Sans préjudice de ce qui précède, le défaut de paiement d'une facture à son échéance (i) rend immédiatement exigibles toutes les factures même non échues

et (ii) autorise EPEKTA à suspendre une livraison de livrable même si celle-ci a fait l'objet d'une confirmation préalable.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- Tous les livrables, contenus numériques, développements, éléments graphiques, codes sources, bases de données, ou tout autre élément produit dans le cadre de la mission restent la propriété exclusive d'EPEKTA – tant sur le plan matériel qu'intellectuel – jusqu'au paiement intégral de la totalité des sommes dues par le Client (montant principal, frais éventuels, intérêts de retard).
- Tant que le paiement complet n'a pas été effectué, le Client ne peut ni utiliser commercialement les livrables, ni les modifier, transférer, céder, concéder, ou exploiter de quelque manière que ce soit, ni revendiquer de droits de propriété ou d'exploitation sur ceux-ci.
- En cas de procédure de saisie, de faillite ou de toute autre action menée par un tiers susceptible d'affecter les droits d'EPEKTA sur les livrables, le Client s'engage à informer immédiatement EPEKTA et à signaler l'existence de la présente clause de réserve de propriété.
- En cas de manquement du Client ou de reprise des livrables (par exemple, par retrait des accès, désactivation du site ou suppression des fichiers hébergés), tout acompte ou paiement partiel déjà perçu par EPEKTA restera acquis à titre d'indemnisation, notamment pour couvrir les frais engagés, le travail réalisé et le préjudice subi.

9. EXÉCUTION DU CONTRAT

- Sous réserve des dispositions légales impératives ou d'ordre public, il est expressément reconnu par le Client que l'ensemble des engagements pris par EPEKTA – y compris ceux relatifs à la livraison des livrables, à la mise en ligne d'un site ou à la fourniture de tout contenu numérique – constitue une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat.
- EPEKTA s'engage à mettre en œuvre toutes les diligences et compétences raisonnables attendues d'un prestataire professionnel dans le secteur concerné, en vue de satisfaire les attentes du Client. La charge de prouver une éventuelle faute ou négligence d'EPEKTA incombe exclusivement au Client.
- Le Client s'engage à collaborer activement avec EPEKTA tout au long de l'exécution de la mission et à respecter le principe d'exécution de bonne foi du contrat. À ce titre, il s'engage à fournir, dans les meilleurs délais et à première demande, l'ensemble des informations, contenus, documents et accès techniques nécessaires à la bonne réalisation des prestations. Ces éléments comprennent notamment les contenus textuels destinés à être intégrés, les visuels (photos, illustrations, logos), les éléments d'identité visuelle ou de charte graphique, une structure de base du site ou de l'outil à développer, ainsi que les accès aux services techniques nécessaires (nom de domaine, hébergement, CMS, outils tiers, etc.).
- Le Client désignera un interlocuteur unique ayant l'autorité et les compétences nécessaires pour valider les livrables, assurer le suivi du projet et faire le lien avec les équipes d'EPEKTA. Cette désignation vise à garantir une communication fluide et efficace.
- La mission confiée à EPEKTA implique la réalisation de phases intermédiaires soumises à validation par le Client, telles que les wireframes, maquettes graphiques, versions intermédiaires (V1, V2, etc.), et livrables techniques. Pour chaque phase, le nombre de retours et ajustements est limité à trois aller-retour entre EPEKTA et le Client. Tout aller-retour supplémentaire fera l'objet d'une facturation complémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur ou d'un devis spécifique.
- En l'absence de retour ou de remarque écrite du Client dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la présentation d'un livrable intermédiaire ou final (wireframe, maquette, V1, etc.), celui-ci sera réputé validé de manière tacite, dans son état transmis. Cette validation implicite vaudra approbation ferme et entraînera le passage à la phase suivante du projet, sans qu'EPEKTA ne puisse être tenue responsable de demandes de modification ultérieures sur cette base.
- Une fois la maquette graphique validée par le Client, celle-ci est réputée définitive. Aucun changement majeur de direction, de design ou de structure ne pourra être exigé sans accord écrit d'EPEKTA et sans adaptation du devis initial.
- Tout retard, absence de retour dans un délai raisonnable, refus de validation non motivé ou manquement du Client à ses obligations d'information et de collaboration entraînera automatiquement la suspension des délais d'exécution du projet. EPEKTA ne pourra être tenue responsable des conséquences d'un tel report, ni de ses impacts sur le planning global, et se réserve le droit de facturer tout coût induit par une remobilisation ou une reprogrammation.
- Si, malgré les sollicitations d'EPEKTA, le Client demeure inactif, ne fournit pas les éléments nécessaires à l'avancement du projet ou ne répond à aucune demande de validation ou de communication pendant une période continue de quatre-vingt-dix (90) jours calendrier, EPEKTA pourra considérer le projet comme abandonné. Dans ce cas, EPEKTA se réserve le droit de clôturer unilatéralement la mission, de facturer les prestations réalisées jusque-là, ainsi qu'une indemnité forfaitaire équivalente à vingt pourcents (20 %) du solde restant du projet, à titre de manque à gagner, sauf accord contraire. Aucun remboursement d'acompte ne pourra être exigé.
- Le Client reconnaît que la bonne exécution de la mission repose sur la qualité, la complétude et la réactivité de sa collaboration, et qu'il ne peut en aucun cas se désintéresser du projet une fois celui-ci engagé.

10. AGRÉATION - RÉCEPTION

- À compter de la mise en ligne du site ou de la remise des livrables numériques finaux, une période de test d'une durée de trente (30) jours calendrier débute. Durant cette période, le Client est invité à vérifier la conformité des prestations fournies et à signaler à EPEKTA, par écrit, tout défaut apparent, dysfonctionnement ou divergence par rapport à la commande. Les éventuels bugs techniques ou erreurs imputables à EPEKTA signalés pendant cette période feront l'objet d'une correction gratuite, sans frais supplémentaires pour le Client.

2. À l'issue de ce mois de test, un procès-verbal de réception est transmis au Client en vue de sa signature. Celui-ci doit être retourné signé dans un délai de quinze (15) jours calendriers.

À défaut de réception du procès-verbal signé dans ce délai, et en l'absence de réserves écrites dûment motivées dans le même laps de temps, la réception des prestations sera réputée acquise sans réserve, et le procès-verbal considéré comme accepté de manière définitive et inconditionnelle.

3. Aucune réclamation portant sur des défauts apparents ou une erreur d'exécution ne pourra être prise en compte après la mise en œuvre, l'utilisation, la publication ou la modification des livrables par le Client ou par un tiers. Toute altération ou manipulation postérieure à la livraison engage exclusivement la responsabilité du Client.

11. GARANTIES ET RÉCLAMATIONS

1. GARANTIE DES VICES CACHÉS

- 1.1. Le Client n'aura aucun recours possible contre EPEKTA pour quelque cause que ce soit notamment en raison de vices cachés au-delà d'un délai de trente (30) jours calendriers à compter de l'envoi du procès-verbal de réception visé à l'article 10.2. Passé ce délai, le Matériel sera réputé irréfutablement conforme aux spécifications décrites dans sa documentation.
- 1.2. En cas de vice caché affectant un livrable fourni par EPEKTA et rendant son usage normal impossible ou gravement compromis, le Client est tenu d'en informer EPEKTA par écrit, en précisant la nature du défaut et son impact. EPEKTA doit pouvoir, si elle le souhaite, procéder à une inspection des éléments incriminés.
- 1.3. Si le vice est reconnu comme fondé, EPEKTA pourra, à sa seule discrétion, soit corriger le défaut, soit remplacer le livrable, soit rembourser la partie correspondante du prix, sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque indemnisation complémentaire.
- 1.4. La garantie est exclue dans les cas suivants :

- altération ou modification des livrables par le Client ou un tiers sans l'accord écrit d'EPEKTA ;
- usage non conforme, abusif ou inadapté à l'environnement technique du Client ;
- intégration dans un système instable, obsolète ou non validé par EPEKTA ;
- intervention, maintenance ou tentative de correction par un tiers ;
- absence d'entretien, négligence ou mauvaise manipulation.

La garantie ne couvre ni l'usure normale, ni les évolutions de performances liées aux changements technologiques ou logiciels.

- 1.5. Lorsque EPEKTA agit en tant qu'intermédiaire ou revendeur de produits, services ou contenus développés par des tiers (tels que plugins, outils SaaS, templates, hébergements, etc.), elle n'assume aucune responsabilité quant à leur bon fonctionnement, leur conformité ou leur compatibilité.
- 1.6. Le Client reconnaît expressément qu'EPEKTA ne procède à aucune transformation ou modification technique de ces éléments et qu'elle ne fournit aucune garantie propre, autre que celle éventuellement offerte par le fournisseur ou l'éditeur tiers.
- 1.7. En aucun cas EPEKTA ne pourra être tenue responsable des défauts, indisponibilités, incompatibilités ou interruptions résultant de l'usage de ces produits ou services tiers, sauf faute lourde ou dol prouvé dans son chef.

2. GARANTIE FOURNISSEUR

- 2.1. Certains services, modules, outils ou contenus intégrés dans le cadre des prestations d'EPEKTA peuvent être fournis par des éditeurs, développeurs ou hébergeurs tiers, lesquels offrent, en qualité de fournisseurs, des garanties propres, soumises à leurs propres conditions générales. Ces garanties complémentaires, lorsqu'elles existent, sont mentionnées ou précisées dans l'offre ou sur demande.
- 2.2. En cas de dysfonctionnement lié à l'un de ces éléments tiers, EPEKTA s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour (i) informer le Client des conditions d'application des garanties prévues par ces fournisseurs et (ii) faciliter, si possible, l'obtention d'une prise en charge au titre de la garantie.
- 2.3. Toutefois, EPEKTA n'assume aucune obligation directe au titre de ces garanties externes et ne pourra être tenue responsable en cas de défaillance, d'absence de support ou de refus d'intervention du fournisseur tiers concerné.
- 2.4. Le Client reconnaît en outre que toute information ou tout conseil donné par EPEKTA, que ce soit oralement ou par écrit, ne constitue en aucun cas une garantie contractuelle, sauf engagement exprès et écrit dans l'offre ou le contrat.

12. RESPONSABILITÉ

- 12.1. EPEKTA exécute ses prestations avec tout le soin et le professionnalisme requis. Toutefois, les livrables numériques (tels que sites web, visuels, templates, codes, modules, etc.) peuvent être soumis à des aléas techniques (compatibilité, évolution de standards, dépendance à des outils tiers, etc.).

La responsabilité d'EPEKTA ne saurait être engagée pour des défaillances résultant :

- d'un usage non conforme ou inadapté aux finalités convenues ;
- d'une modification, intégration ou manipulation par le Client ou un tiers sans validation préalable d'EPEKTA ;
- d'un environnement technique instable, obsolète ou incompatible.

- 12.2. Le Client est seul responsable des choix techniques, graphiques ou fonctionnels qu'il valide, ainsi que de l'usage qu'il fait des livrables. Toute intégration, publication, mise en production ou exploitation suppose une validation explicite et vaut acceptation. Le Client s'engage à ne pas détourner les livrables de leur usage contractuellement prévu.

- 12.3. Si le Client impose à EPEKTA l'usage d'un outil, d'un service, d'un module ou d'un prestataire tiers, il en assume l'entière responsabilité. EPEKTA ne pourra être tenue responsable des défauts, bugs, limitations ou défaillances résultant du choix ou du comportement de ces solutions tierces.

- 12.4. En cas d'intervention externe (développeur tiers, graphiste, hébergeur, etc.) après livraison des livrables, toute garantie et toute responsabilité d'EPEKTA sont automatiquement exclues, sauf accord exprès. Il appartient au Client de s'assurer de la compétence et des qualifications des personnes auxquelles il confie des interventions complémentaires.

- 12.5. En cas de litige relatif à une mauvaise intégration, un dysfonctionnement ou une perte de performance, il incombe au Client de démontrer la conformité de l'environnement technique et de l'usage effectué aux recommandations fournies par EPEKTA. À défaut, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

- 12.6. La responsabilité d'EPEKTA est strictement limitée aux dommages matériels directs résultant exclusivement d'une faute prouvée dans l'exécution de ses obligations contractuelles. Elle ne pourra jamais excéder 100% du montant total HTVA de l'offre ou du contrat concerné. En aucun cas, EPEKTA ne pourra être tenue responsable de dommages indirects (tels que perte de chiffre d'affaires, perte de données, préjudice d'image, interruption d'activité, réclamations de tiers, etc.) ni de dommages moraux, sauf en cas de faute lourde ou dol.

- 12.7. Toute intervention, correction ou reprise par EPEKTA est subordonnée au paiement intégral des factures échues. Aucun support ou assistance ne pourra être exigé tant que des sommes restent impayées.

- 12.8. La responsabilité d'EPEKTA ne pourra en aucun cas être recherchée sur un autre fondement que celui prévu contractuellement. Toute action extracontractuelle contre EPEKTA ou ses collaborateurs est exclue, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle dûment prouvée. EPEKTA se réserve le droit d'invoquer l'ensemble des clauses limitatives ou exonératoires figurant dans les présentes conditions ou dans le droit commun des contrats spéciaux.

- 12.9. Sous réserve de dispositions légales impératives, la responsabilité personnelle des administrateurs ou représentants d'EPEKTA est expressément exclue. Aucun tiers, y compris le Client, ne pourra engager d'action ou formuler de réclamation, contractuelle ou extracontractuelle, à leur encontre pour des faits survenus dans le cadre de l'exécution du contrat.

13. EXCEPTION D'INEXÉCUTION

- 13.1. Chaque Partie a le droit de suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles en cas d'inexécution manifeste de l'autre Partie, et ce, moyennant notification écrite préalable.

- 13.2. Cette notification de suspension devra :

- préciser clairement la nature du manquement constaté ;
- inviter la Partie défaillante à s'en expliquer et à y remédier ;
- accorder à cette dernière un délai raisonnable, ne pouvant excéder quinze (15) jours calendriers, pour corriger le manquement à compter de la réception de ladite notification.

En l'absence de réponse ou de régularisation dans le délai imparti, la Partie non défaillante pourra maintenir la suspension de ses obligations sans encourir de responsabilité, et ce, sans préjudice de toute autre action contractuelle ou indemnitaire.

14. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- 14.1. Dans le cadre de ses relations contractuelles, EPEKTA traite des données à caractère personnel relatives aux interlocuteurs professionnels de ses clients (nom, prénom, adresse e-mail professionnelle, téléphone, fonction, etc.), dans le but exclusif d'assurer la gestion administrative et commerciale de la relation (devis, facturation, gestion de projet, support technique, etc.).

Ces données sont conservées de manière sécurisée pendant la durée strictement nécessaire à ces finalités, et ne sont ni cédées ni utilisées à des fins promotionnelles sans consentement.

- 14.2. Lorsque, dans le cadre de l'exécution du contrat, EPEKTA est amenée à accéder à des données personnelles de tiers (par exemple, des utilisateurs finaux, clients ou collaborateurs du Client), ce dernier demeure pleinement responsable du traitement au sens du RGPD, et EPEKTA agit en tant que sous-traitant au sens de l'article 28 du règlement. Dans ce cadre, EPEKTA s'engage à :

- traiter les données uniquement sur instruction documentée du Client,
- garantir la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des données traitées,
- signaler sans délai tout incident de sécurité ou violation de données
- encadrer ses propres sous-traitants éventuels selon les mêmes exigences.

- 14.3. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, toute personne concernée par les traitements opérés par EPEKTA dispose des droits suivants :

- accès à ses données,
- rectification ou effacement,
- limitation du traitement,
- opposition au traitement pour motif légitime,
- portabilité des données,
- retrait du consentement, lorsqu'il a été requis,
- ainsi que la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (www.autoriteprotectiondonnees.be).

- 14.4. La politique complète de protection des données d'EPEKTA est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.epekta.com. Elle peut être communiquée sur simple demande écrite.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

- 15.1. EPEKTA reste titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux méthodes, structures de développement, éléments de code, bibliothèques,

composants techniques ou visuels, documents de travail, prototypes, et de manière générale à tout support ou contenu développé ou utilisé dans le cadre de ses prestations.

- 15.2. Sauf stipulation contraire, EPEKTA cède au Client, à titre non exclusif et après complet paiement des prestations, les droits d'utilisation, de reproduction, de modification et d'exploitation sur les codes sources et livrables numériques réalisés pour lui, pour les seuls besoins de son activité. Cette cession n'implique toutefois aucune exclusivité, EPEKTA se réservant le droit de réutiliser tout ou partie du code, des structures ou composants développés dans d'autres projets ou pour d'autres clients, dans le respect des engagements de confidentialité.
- 15.3. Le Client s'interdit tout usage des éléments transmis par EPEKTA (maquettes, propositions, livrables partiels ou documents de travail) à des fins autres que l'exécution ou la préparation du contrat. En cas de non-conclusion de la commande, il s'engage à restituer ou supprimer immédiatement tout document ou contenu fourni à titre préliminaire.
- 15.4. Toute violation des droits de propriété intellectuelle d'EPEKTA – notamment la reproduction, diffusion, exploitation ou modification de tout élément sans autorisation – pourra donner lieu à une action en contrefaçon et à des poursuites civiles ou pénales.
- 15.5. Les parties s'engagent par ailleurs à une stricte confidentialité sur toutes les informations, techniques, documents ou échanges échangés dans le cadre de la relation contractuelle, sauf accord exprès écrit ou obligation légale contraire.
- 15.6. Les présentes conditions générales ont été rédigées par la SRL CLEXIDRA (BE1001.710.189) et sont protégées par le droit d'auteur. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, même partielle, sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

16. RÉFÉRENCIEMENT ET DROIT À LA PUBLICITÉ

- 16.1. EPEKTA se réserve le droit de mentionner, à des fins de promotion, de prospection ou de communication commerciale, les projets réalisés pour le Client, ainsi que le nom ou la dénomination de ce dernier, en tant que référence. À ce titre, EPEKTA pourra présenter les livrables créés (tels que sites internet, visuels, maquettes ou autres contenus numériques) sur ses supports de communication, y compris son site internet, ses réseaux sociaux, ses présentations commerciales ou tout autre support de type portfolio.
- 16.2. Sauf stipulation contraire expressément convenue entre les parties dans une clause de confidentialité spécifique, le Client autorise EPEKTA à faire usage de son identité visuelle (nom, logo, charte) dans ce seul cadre de promotion de l'activité d'EPEKTA.
- 16.3. Le Client peut, à tout moment et pour des raisons sérieuses et légitimes, demander à EPEKTA de retirer une référence le concernant d'un support public. EPEKTA s'engage à accéder à cette demande dans un délai raisonnable.

17. NULLITÉ

Toute clause ou partie de clause des présentes conditions générales qui serait déclarée nulle n'affectera pas la validité d'une des autres clauses ou partie de clauses des conditions générales ou des présentes conditions générales toutes entières.

18. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE CONTESTATIONS

Les offres et contrats de EPEKTA sont exclusivement régis par le droit belge. En cas de litige, seules les juridictions de l'arrondissement judiciaire de LIEGE (division LIEGE) seront compétentes.